

Carrefour Départemental d'Action Laïque de Vendée
à Monsieur Jean-Philippe CRONTIRAS,
pour le Défenseur des droits
sous-couvert de Madame Christine JOUHANNAUD

La Roche sur Yon le 2 juillet 2020

N / Réf : MSP-SP n°17-020260-JPC/CS

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour le « *courrier de clôture* » de la « *réclamation* » du Carrefour Départemental d'Action Laïque de Vendée de janvier 2018. En « *relayant [ses] préoccupations* », vous lui donnez raison de ne pas renoncer au droit. Vous lui offrez également l'occasion de revenir sur quelques-uns « *des éléments* » transmis par le recteur et le préfet.

À leurs yeux, l'école privée catholique et l'école publique laïque se complèteraient pour composer, en toute tranquillité, selon un principe d'équivalence, « *le réseau scolaire public* ». Or, la réalité est autre.

Observons d'abord que l'argument de « *l'absence de demande de la majorité des habitants* », « *de sollicitation des services compétents* » pour une école publique demande à être vérifié par l'installation de registres d'inscription permettant « *la libre expression des parents* ». À la Boissière de Montaigu, comme à Maché, leur fermeture prématurée a fait suite à des conditions restrictives d'accès. D'une manière générale, les parents demandeurs finissent par renoncer pour mener une vie familiale normale.

Quant à « *la baisse démographique observée depuis 2015* », elle ne touche pas les communes citées. Celles-ci font exception et, le temps de l'instruction de notre dossier, l'école catholique de Maché a gagné une classe.

Ajoutons ensuite que le fruit de « *l'étroite collaboration* » dont aurait bénéficié Maché avec « *des horaires des transports scolaires étudiés* » n'est qu'un pis aller. Les déplacements imposés sont une aberration au regard du temps perdu, de la fatigue inutile, du mouvement écologique d'économie d'énergie et de respect de l'environnement.

Si « *deux ou plusieurs communes peuvent se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école* », l'exemple de Givrand est éclairant. Le Regroupement Pédagogique Intercommunal conduit les enfants à quitter leur commune d'origine et à parcourir des kilomètres pour rejoindre Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Soulignons enfin que notre département est l'un des derniers de la liste au niveau national concernant les taux d'encadrement. Sous prétexte de "sauver" « *des petites structures dont les effectifs sont souvent fragiles* », les différentes mesures prises – « *entente entre municipalités* », « *contrats ruralité* » – confortent le communautarisme et ajoutent aux difficultés.

En conclusion, il nous semble que la « *vigilance du recteur* », de l'inspecteur d'académie et du préfet devrait se concrétiser, dès la rentrée prochaine, par la création d'écoles communales laïques de proximité, où l'on se rend à pied ou à bicyclette, où s'apprend et se vit la « *cohésion sociale* ». Il y va du « *respect de l'intérêt supérieur de l'enfant* » et des devoirs de notre République.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif : Jean-Pierre MAJZER, Dominique MONNERY.

